



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Nicolas St-Gelais, directeur général
et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

Adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027

Avis est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité qu'une séance extraordinaire du conseil se tiendra le 9 décembre 2023 à 19 h 00, séance au cours de laquelle le budget et le programme triennal d'immobilisations doivent être adoptés. Une période de questions sera également prévue et cette séance portera exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS ce 11^e jour du mois d'octobre 2024.

Nicolas St-Gelais, Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Code municipal du Québec, art. 420) Je, soussigné, Nicolas St-Gelais, directeur général et greffier-trésorier, résidant à L'Ancienne-Lorette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : sur le site internet de la Municipalité, au bureau municipal et au Logisport.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois de d'octobre 2024.

Nicolas St-Gelais Directeur général et greffier-trésorier